

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

**Décision n° 87834 du 5 novembre 2013 portant attribution
du certificat de formation à l'encadrement opérationnel**

NOR : INTJ1324010S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4136-1 et suivants;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie, notamment son article 24;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2010 fixant les titres professionnels et la qualification exigés pour la promotion des sous-officiers de gendarmerie aux grades de maréchal des logis-chef et d'adjudant-chef,

Décide:

Article 1^{er}

Le certificat de formation à l'encadrement opérationnel (CEFEO) est attribué par équivalence, à compter du 13 août 2013, par ordre alphabétique, aux militaires dont le nom suit:

Ansart Francois	200125
Etchessahar Olivier	171049

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 novembre 2013.

Pour le ministre et par délégation :

Le colonel,
adjoint au sous-directeur des compétences,
E. LE CALLONNEC